



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMBEV 2024-9-12

DECISION DU MAIRE

FORMATION « L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE »
POUR LA CRECHE FAMILIALE MUNICIPALE
BRIN D'EVEIL

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec Irène BRAZIER, Psychomotricienne, pour une journée de formation sur les aménagements des espaces, prévue le 20 novembre 2024 pour le personnel de la crèche familiale Brin d'éveil.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Irène BRAZIER pour cette journée de formation, qui se déclinera en apports théoriques durant la matinée, et mise en pratique l'après-midi. Le coût de la prestation pour cette journée sera de 450 €

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et Irène Brazier.

Fait à Sisteron, le 29 octobre 2024

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 29/10/2024 à 10h42

REÇU EN PREFECTURE
le 29/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20241029-2024_09_120